

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 9 DECEMBRE 2013, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Mme Mélanie Aquilon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2013
3. Examen du budget 2014
Rapport de la Commission des finances
4. Nomination d'un membre à la commission Trafic
5. Nomination d'un membre à la commission Manifestations extra-scolaires
6. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
7. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux
8. Nomination d'un membre à la commission Agglomération, fusion Neuchâtel Ouest
9. Demande de crédit de CHF 61'000.-- pour le remplacement du radar
10. Demande de crédit de CHF 18'000.-- pour la réfection du parvis de l'église
11. Demande de crédit de CHF 30'000.-- pour le remplacement de la porte et des fenêtres de la halle de gymnastique
12. Demande de crédit de CHF 18'000.-- pour le remplacement des vannes de Sorgereux
13. Arrêté donnant procuration au Conseil communal pour signer les actes de l'A4-EOVR
14. Interpellation
15. Informations du Conseil communal
16. Divers
17. Verrée de fin d'année

Mme Aquilon ouvre la séance à 20h00 précises et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Le point 5 est à supprimer : cette commission se gère elle-même et s'occupe de trouver ses propres membres.

1. Appel

14 personnes présentes

1 personnes excusée : Mme Katharina Bleuer

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2013

Aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Examen du budget 2014

Mme Aquilon donne lecture des en-têtes de pages et demande au fur à mesure s'il y a des questions.

Questions :

Compte 140.352.01 « Part communale à SPVDRO ». M. Charrière : Pourquoi CHF 15'000.- ? M. Vieira répond qu'il s'agit d'une estimation par rapport aux comptes 2012. Il informe qu'à l'avenir il faudra s'attendre à une forte augmentation de ce poste.

Compte 540.365.00 « Subvention aux structures d'accueil ». M. Charrière demande ce que cela représente ? M. Wälti lui répond qu'il s'agit de la part que la commune doit payer pour les enfants de Valangin fréquentant les crèches subventionnées. Le para-scolaire n'est pas inclus dans ce poste.

Compte 620.314.03 « Curage des cours d'eau ». M. Charrière : A qui confie-t-on ces travaux ? M. Wälti répond que ces travaux n'ont pas été exécutés ces dernières années, cela n'a pas été nécessaire. Cette somme est budgétée au cas où il faudrait intervenir.

M. Charrière demande où figure le montant de l'eau que la commune vend à Hauterive. Cette somme (CHF 3'000.-/an) est englobée dans les recettes de vente de l'eau. Pas de compte spécial.

Compte 791.362.00 « Cotisation à Association Région Val-de-Ruz ». M. Charrière : A-t-on touché une part financière suite à la dissolution ? Non, répond le Conseil communal car la commune avait démissionné avant la dissolution.

Compte 812.301.00 « Participation traitement garde-forestier ». M. Charrière : A quel % le garde-forestier est-il engagé ? M. Wälti répond que le garde-forestier n'est pas engagé pour un pourcentage, il est payé en fonction des heures réelles qu'il passe dans les forêts communales.

Compte 722.380.00 « Attribution réserve entreprises » M. de Tribolet dit que la commission avait demandé que cette somme soit retirée du budget. Effectivement, répond M. Wälti. C'était une erreur. Il demande si le Conseil général souhaite procéder à la suppression de cette somme ? Oui, à l'unanimité. Le budget sera donc modifié en ce sens, ce qui amène le résultat final à CHF 7'644.00. L'arrêté est également modifié.

Plus de question, la présidente passe la parole à la commission des finances.

Mme de Angelis mentionne que tous les membres du Conseil général ont reçu le rapport de ladite commission et demande s'il y a des remarques sur ce rapport ? Comme ce n'est pas le cas, elle demande aux conseillers généraux d'approuver le budget 2014.

Au vote :

Article 1 : 13 oui

Article 2 : 13 oui

Arrêté dans son ensemble : 13 oui

Le budget 2014, ainsi que l'arrêté y relatif, sont approuvés à l'unanimité. Ils seront transmis au service des communes pour approbation par le Conseil d'Etat.

4. Nomination d'un membre à la commission Trafic

Le PLR propose M. Manuel Vieira. Pas d'autre proposition.

M. Vieira est élu par applaudissement

5. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

L'Entente valanginoise propose M. Timothée Pages. Pas d'autre proposition.
M. Pages est élu par applaudissement.

6. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux

Le PLR propose Mme Marie-Noëlle Béard Allemann. Pas d'autre proposition.
Mme Béard Allemann est élue par applaudissement.

7. Nomination d'un membre à la commission Agglomération, fusion Neuchâtel Ouest

L'entente valanginoise propose M. Timothée Pages. Pas d'autre proposition.
M. Pages est élu par applaudissement.

8. Demande de crédit de CHF 61'000.-- pour le remplacement du radar

M. Allemann demande quelle est la raison de ce remplacement ?

M. Vieira répond qu'il y a plusieurs raisons, mais la principale c'est qu'il n'y a plus de pièces de rechange pour l'actuel radar. Ce qui signifie qu'en cas de panne, il ne pourra plus être réparé et cela engendrera un manque à gagner non négligeable et des voitures qui circuleront à nouveau à vitesse élevée.

Le fournisseur a signalé qu'il pouvait tenir encore 1-2 mois, voire 2 ans, sans aucune certitude. Il peut lâcher demain si ça se trouve.

Les recettes, mais également la sécurité, sont primordiales pour la commune. Il faut savoir qu'en 2007, 130'000 véhicules étaient contrôlés et qu'à l'heure actuelle il y en a plus de 169'000 et l'année n'est pas encore terminée.

M. Charrière ajoute qu'on a déjà eu de la chance que ce radar soit encore en fonction et qu'il ne faut pas lésiner sur ce genre de dépenses. La pose des 3 mâts avait été faite dans un but dissuasif, ce qui donne de bons résultats puisque de moins en moins d'automobilistes sont sanctionnés (env. 0,5%) à l'heure actuelle. Il ajoute que ces CHF 61'000,- seront malheureusement vite amortis.

M. Vieira mentionne que le radar actuel à 1 million de pixel et que le nouveau en aura 11 millions, ce qui permettra une meilleure lecture. Il sera compatible avec le nouveau système de la police cantonale.

La garantie est de 5 ans.

M. Challandes, au niveau de la prévention, demande si on ne pourrait pas signaler les radars par des panneaux ?

Il s'ensuit une discussion sur le bien-fondé de cette demande. Mme Aquilon propose de voter cette suggestion : au vote le Conseil général exprime son désaccord avec cette proposition.

M. Wälti ajoute qu'il n'est pas bon d'ajouter des panneaux routiers. Il y en a déjà trop et le 50 à l'heure devrait être suffisant pour que les gens ralentissent.

Au vote :

Article 1 : 12 oui 1 non

Article 2 : 12 oui 1 non

Article 3 : 12 oui 1 non

Article 4 : 12 oui 1 non

L'arrêté dans son ensemble : 12 oui 1 non

9. Demande de crédit de CHF 18'000,- pour la réfection du parvis de l'église

M. Allemann demande s'il y a des limites dans le temps pour les crédits votés par le Conseil général ? Il prend pour exemple celui de CHF 100'000,- pour la réfection du pont sur le Seyon qui n'a toujours pas été réparé. Est-ce que le crédit est toujours valable ?

M. Wälti répond qu'effectivement ces crédits n'ont pas encore aboutis à des travaux, mais qu'il s'agit souvent de crédits secondaires qui n'ont pas d'urgence. La commune devait d'abord finir les travaux du PGEE et des trottoirs de la route de la Sauge et de La Borcarderie. Ces travaux étaient importants et urgents et la commune a dû s'endetter pour les réaliser. Le Conseil communal est chargé de gérer les deniers publics et de veiller à ce que la commune puisse subvenir à ses besoins sans s'endetter outre mesure. Ces travaux sont simplement décalés dans le temps, mais les crédits restent valables.

Mme Aquilon demande si ces travaux n'auraient pas pu être englobés dans le crédit pour la réfection du Bourg et de la Collégiale qui sera demandé l'an prochain ?

Non, répond M. Wälti, il ne s'agit pas de la même chose et il n'aurait pas été correct de cacher ces travaux sous un autre crédit, cela aurait manqué de transparence. De plus, ces travaux sont assez urgents.

M. Allemann revient sur les travaux pour le pont. Quand le Conseil communal a demandé le crédit, ces travaux avaient aussi un caractère urgent comme si le pont allait s'écrouler d'une minute à l'autre et pourtant rien n'est encore fait. Il pense qu'on devrait d'abord faire les travaux dont les crédits sont déjà votés avant d'en entreprendre d'autres.

M. Wälti précise que c'est surtout le service des ouvrages d'art qui estimait que la réfection du pont était urgente, mais la commune n'en est pas autant convaincue. Il ajoute que si le Conseil général donne l'ordre de faire d'abord les travaux dont les crédits sont déjà votés, le Conseil communal le fera.

Tel n'étant pas le cas, Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté.

Au vote :

Article 1 : 12 oui 1 non

Article 2 : 12 oui 1 non

Article 3 : 12 oui 1 non

Article 4 : 12 oui 1 non

Arrêté dans son ensemble : 12 oui 1 non

10. Demande de crédit de CHF 30'000.- pour le remplacement de la porte et des fenêtres de la halle de gymnastique

Aucune question, ni aucun commentaire de la part du Conseil général et du Conseil communal.

Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté :

Au vote :

Article 1 : 13 oui

Article 2 : 13 oui

Article 3 : 13 oui

Article 4 : 13 oui

Arrêté dans son ensemble : 13 oui

11. Demande de crédit de CHF 18'000,- pour le changement des vannes de Sorgereux

M. La Grutta dit qu'en 2009, ces vannes avaient déjà fait l'objet d'une remarque de la part de M. Girard, inspecteur des eaux. Un devis avait d'ailleurs été demandé à l'entreprise Gabus. Ce devis est toujours d'actualité et n'a pas subi d'augmentation.

Les pompes ont montré leur limite et ont été mises à mal lors de l'incendie de la rue de La Sauge.

Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté.

Au vote :

Article 1 : 13 oui

Article 2 : 13 oui

Article 3 : 13 oui

Article 4 : 13 oui

Arrêté dans son ensemble : 13 oui

Le Conseil communal remercie les conseillers généraux de la confiance témoignée en acceptant ces 4 demandes de crédit.

12. Arrêté donnant procuration au Conseil communal pour signer les actes de l'A4-EOVR

M. La Grutta explique brièvement ce que représente l'acronyme A4-EOVR. Il s'agit en gros du regroupement de 4 communes pour canaliser leurs eaux usées et les acheminer à la STEP de Neuchâtel.

Des servitudes doivent être signées (pour des passages sur des terrains privés) et la plus simple manière de procéder c'est de donner procuration au Conseil communal via le conseiller communal responsable du dicastère concerné, en l'occurrence M. La Grutta, pour signer ces actes.

Au vote, l'arrêté donnant procuration est accepté à l'unanimité.

13. Interpellation

Sous ce point, confondu avec le point 15 de l'ordre du jour « Divers », les conseillers généraux interviennent sur différents sujets.

M. de Tribolet demande s'il serait possible d'étudier la faisabilité de faire des passages piétons à la route de la Sauge car il n'y en a pas assez. M. Allemann fait remarquer qu'il s'agit d'une route cantonale.

En ce qui concerne les 4 premières villas, il avait été prévu que les piétons passent par un cheminement entre les villas pour rejoindre le trottoir sur la route de Boudevilliers.

M. Wälti dit qu'il va prendre contact avec l'Etat pour voir dans quelle mesure il serait possible de faire un passage piétons sur le gendarme couché.

Mme de Angelis dit que la commission « Trafic » a fait un rapport. Elle va le distribuer par mail à chacun. Il s'agit aussi de faire des passages vers la Collégiale et vers le Bourg.

M. Arlettaz, remplacement de M. Blanc au service des ponts et chaussées, n'a pas dit un non définitif à la création d'un passage pour piétons vers la Tourelle.

M. de Tribolet demande ce qu'il en est des lampadaires au bas de Bussy et au bas du Sorgereux ? M. Wälti dit qu'il n'y a pas de maison au dessus du dernier lampadaire, c'est la raison pour laquelle la pose de lampadaires s'est arrêtée là.

M. de Tribolet dit que les deux lampadaires vers chez M. Evard ne fonctionnent pas. Le nécessaire sera fait pour leur remise en état.

M. Pages demande si la commune avait le pouvoir de faire changer la ligne de bus pour qu'elle passe plutôt par la gare ?

M. Wälti répond que la commune n'a pas beaucoup d'influence sur ce genre d'affaires. De plus, la circulation de bus sur la route des Cadolles n'est pas des plus aisée, surtout en hiver.

14. Interpellation

Mme Widmer donne quelques infos sur la marche du 1^{er} mars 2014, qui fêtera son 30^{ème} anniversaire en même temps que le bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération.

Le tracé de la marche se fera en étoile et tous les marcheurs convergeront sur Valangin avant de descendre à Neuchâtel. Ensuite, pour ceux qui le veulent, ils remonteront à Valangin pour manger une fondue géante. Pour se faire, une grande tente sera montée sur le parc du Château.

M. Wälti informe que la commune devra déboursier la somme de CHF 55'700,- pour la recapitalisation de la caisse de pensions des employés communaux et aussi participer à cette recapitalisation pour toutes les associations et autres syndicats (écoles) dont la commune fait partie.

15. Divers

M. Vieira demande ce que l'on peut faire pour le stationnement sauvage dans la commune. Qu'en est-il des amendes d'ordre ? Il mentionne qu'à la rue du Stand, des voitures sont parquées devant le signal Cédez-le-passage.

M. Wälti dit que cette question est récurrente, il y a trop de gens indisciplinés et pour le garde-police il est difficile et désagréable de mettre des amendes car il est pris à partie par les concitoyens. Les choses vont peut-être changer car dans le cadre de la réorganisation de la police locale, la commune est en pourparlers avec le Val-de-Ruz pour mettre M. Fontana à disposition pour amender dans cette commune et quelqu'un de Val-de-Ruz viendra à Valangin pour faire de même.

M. Allemann revient sur le sujet de la borne descellée et de la grille cassée qui ne sont toujours pas réparées malgré plusieurs interventions de sa part.

M. Wälti lui répond que ces réparations seront faites en même temps que les travaux au Bourg, mais que l'employé communal sera mandaté pour parer au plus pressé.

Sur ce sujet, Mme de Angelis demande à quoi en est le projet de réfection du Bourg ?

M. Wälti répond qu'une étude est en cours chez AJS. Les propriétaires du Bourg et d'une partie de la Collégiale ont été invités à une séance d'information. Le projet définitif sera présenté au Conseil général.

Il est suggéré de profiter de ces travaux pour interdire le parcage dans le Bourg.

M. Wälti dit que les propriétaires sont farouchement opposés à cette interdiction.

M. Charrière félicite M. Wälti pour avoir dit que les crédits doivent avoir des priorités et d'être responsable des finances publiques sans faire d'exagération.

M. Mario Vieira remercie le Conseil général de sa confiance, il remercie et félicite M. Fontana pour les décorations de Noël tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi

que pour le travail accompli. Il remercie également l'administratrice pour tout le travail fourni et son aide précieuse tout au long de l'année.
Il souhaite à chacun de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année 2014.

La verrée est agrémentée cette année par une agape fournie par le restaurant Sukhothai.

Plus personne ne demande la parole, la présidente clôt la séance à 21h15.

La présidente
M. Aquilon

L'administratrice
F. Dubois